



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizer Armee
Armée suisse
Esercito svizzero

Reglement 27.132 dfi

Verzeichnis der bewilligten Hilfsmittel zu Ordonnanzwaffen und zu den Bundesübungen zugelassenen Waffen

Hilfsmittelverzeichnis

Catalogue des moyens auxiliaires autorisés pour armes d'ordonnance et des armes admises pour les exercices fédéraux

Catalogue des moyens auxiliaires

Elenco dei mezzi ausiliari autorizzati per armi d'ordinanza e armi parificate per gli esercizi federali

Elenco dei mezzi ausiliari

Gültig ab 01.01.2019
Stand am 01.01.2024



SAP 2527.9068



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Armée suisse

Règlement 27.132 f

Catalogue des moyens auxiliaires autorisés pour armes d'ordonnance et des armes admises pour les exercices fédéraux

Catalogue des moyens auxiliaires

Valable dès le 01.01.2019
Etat au 01.01.2024

Distribution

- Etat-major de l'armée
 - Planification de l'armée
 - Service juridique
- Commandement de l'Instruction
 - Centre d'instruction de l'armée
- Base logistique de l'armée
 - SYMA
 - Armuriers autorisés
- Armasuisse
 - Systèmes terrestres
- USS Assurances

Entrée en vigueur

Règlement 27.132 dfi

Catalogue

des moyens auxiliaires autorisés pour armes d'ordonnance et des armes admises pour les exercices fédéraux

(Catalogue des moyens auxiliaires)

du 08.11.2018¹

édicte en vertu de l'art. 2.1, 2.2 et 3.5 de l'ordonnance du 20.02.2015² sur l'organisation du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (Org-DDPS).

Le présent règlement entre en vigueur le 01.01.2019.

A la date de l'entrée en vigueur, le règlement 27.132 f «Catalogue des moyens auxiliaires», valable dès le 01.01.2018, est abrogé.

Les subordonnés directs abrogent toutes les dispositions contraires au présent règlement.

Note juridique :

La Confédération n'est pas le fabricant des composants d'armes ou des moyens auxiliaires autorisés dans cette liste.

Leur fonctionnement ou leur sécurité relève de la responsabilité du fabricant.

La Confédération n'assume aucune responsabilité pour les dommages corporels, matériels ou financiers résultant de l'utilisation de ces moyens auxiliaires.

Chef FGG 7 cdmt Instruction

¹Date de signature

²RS 172.214.1

Table des matières

1	Armes	1
1.1	Armes d'ordonnance (armes poinçonnées P comprises)	1
1.2	Autres armes d'ordonnance admises pour les exercices fédéraux	1
1.3	Autres armes admises pour les exercices fédéraux	1
1.4	Remarques	2
1.5	Poinçons de tir	2
1.6	Moyens auxiliaires	3
2	Moyens auxiliaires pour fusil d'assaut 90	3
2.1	Bipied réglable pour F ass 90	3
2.2	Iris pour F ass 90	3
2.3	Filtres colorés pour F ass 90	4
2.4	Guidon annulaire pour F ass 90	6
2.5	Défecteur de scintillement	7
2.6	Cache-œil pour F ass 90	7
2.7	Crosse réglable pour F ass 90	7
2.8	Magasin court pour F ass 90	8
2.9	Bretelle pour F ass 90	8
2.10	Poignée de pistolet F ass 90	8
2.11	Pontet de sous-garde du F ass 90	9
2.12	Plastique recouvrant la poignée de charge du F ass 90	9
3	Moyens auxiliaires pour fusil d'assaut 57 ordonnance 02	9
3.1	Bipieds pour F ass 57 + 57/03	9
3.2	Bipied réglable pour F ass 57 + 57/03	9
3.3	Bipied raccourci pour F ass 57 + 57/03	10
3.4	Magasin court pour F ass 57 + 57/03	10
3.5	Rondelle perforée et iris pour F ass 57	10
3.6	Etrier de dioptré pour F ass 57, modèle Furter FDK 78	11
4	Moyens auxiliaires pour fusil d'assaut 57 ordonnance 03	11
4.1	Porte-guidon pour F ass 57	11
4.2	Porte-guidon pour F ass 57 comme rallongement de la ligne de visée	12
4.3	Porte-dioptré pour F ass 57	13
4.4	Niveau à bulle pour F ass 57	14
4.5	Bande anti-scintillement pour F ass 57	14
4.6	Poignée de pistolet pour F ass 57	14
4.7	Adaptateur de poignée pour F ass 57	15
4.8	Manchon pour F ass 57	15

4.9	Garde-main pour F ass 57	16
4.10	Détente d'hiver pour tireurs gauchers pour F ass 57	16
4.11	Poignée de charge anatomique pour F ass 57	17
4.12	Canon de sport pour F ass 57	17
4.13	Chien de sport pour F ass 57	18
4.14	Bretelle pour F ass 57	18
4.15	Revêtement de la crosse du F ass 57	18
5	Moyens auxiliaires pour mousqueton et fusil	19
5.1	Dioptre, tunnel de guidon et guidon pour mousqueton et fusil .	19
5.2	Verrou à gauche pour mousqueton 31	19
5.3	Bipied réglable pour mousqueton et fusil	20
5.4	Déplacement de la bretelle sur le côté gauche/droit du mousqueton et du fusil	21
5.5	Bretelle pour mousqueton et fusil	21
5.6	Sabot de crosse pour mousqueton et fusil	21
5.7	Poignée de verrou anatomique pour mousqueton et fusil	22
5.8	Autres magasins pour Mousqueton 31	22
5.9	Bande anti-scintillement pour mousqueton	22
6	Moyens auxiliaires pour pistolets	23
6.1	Dispositif de visée pour pistolet Parabellum	23
6.2	Dispositif de visée pour Pistolet 49, SIG P 210-1 à P 210-6	23
6.3	Dispositif de visée pour les autres pistolets admis pour les exercices fédéraux	23
6.4	Plaques de poignée pour Pistolet 75	23
6.5	Plaques de poignée pour Pistolet 49 et SIG P 210, tous les modèles	24
6.6	Plaques de poignée pour les autres pistolets admis pour les exercices fédéraux	24
6.7	Allongement de la poignée Beavertail pour Pistolet 49 et SIG P 210, tous les modèles	24
6.8	Base de magasin en aluminium coloré pour Pistolet 49 et SIG P 210, tous les modèles	24
6.9	Contre-écrou pour la tige du ressort de percussion pour le Pistolet 49 et tous les modèles SIG P 210	24
7	Généralités	25
7.1	Poids de la détente (initiale de la détente)	25
7.2	Détente F ass 90	25
7.3	Utilisation à l'armée des moyens auxiliaires	26
7.4	Utilisation des moyens auxiliaires pour les jeunes tireurs	26
7.5	Moyens auxiliaires interdits	26

1 Armes

1.1 Armes d'ordonnance (armes poinçonnées P comprises)

Armes portatives:

- Fusil d'assaut 90 (F ass 90)
- Fusil d'assaut 57 (F ass 57)

Armes de poing:

- Pistolet 9 mm 03 (SIG Pro SPC 2009)
- Pistolet 9 mm 75 (SIG P 220)
- Pistolet 9 mm 49 (SIG P 210)
- Pistolet 9 mm 12/15 (Glock 17 Génération 4)

1.2 Autres armes d'ordonnance admises pour les exercices fédéraux

Armes portatives:

- Mousqueton 31
- Mousqueton 11
- Fusils 11 et 96/11

1.3 Autres armes admises pour les exercices fédéraux

- SWISS ARMS / SIG fusil d'assaut 550 / 90 PE y compris les armes de couleurs individuelles
- Fusil d'assaut 57 PE y compris les armes de couleurs individuelles

Armes de poing:

Les pistolets qui répondent aux critères suivants sont admis:

- Le pistolet sans magasin inséré, doit entrer complètement dans une caissette prévue à cete effet dont les dimensions intérieures sont de 225 x 150 x 50 mm;
- Calibre 9 mm Para ou 7.65 mm Para;
- Toutes les armes doivent être munies d'un poinçon de tir provenant d'une instance complétente en la motière (voir Pt 1.4);
- Poids de la détente (selon Pt 7.1) minimum 1500 g, sauf pour les pistolets SIG 210 (tous les modèles), 9 mm Pist 49 et Parabellum: poids de la détente: 1360 g;
- Les poignées de pistolet peuvent avoir des rainures pour les doigts;
- Ne sont pas autorisés : compensateurs, freins de bouche, canons fendus et dispositifs de nature similaire;

Les repose-poignets et les viseurs à point lumineux sont également interdits.

Les points 6.1 à 6.9 restent valables.

- Armes de service des membres des corps de police et du Corps des gardes-frontière (Ordonnance du DDPS sur le tir, art. 20, al. 5), sans viseur à point lumineux.

Les pistolets suivants sont également autorisés:

- Pistolet 7.65 mm 06/29
- Pistolet 7.65 mm 06
- Pistolet 7.65 mm 00

1.4 Remarques

Les personnes astreintes au tir obligatoire effectuent le programme obligatoire avec leur arme personnelle (Ordonnance du DDPS sur le tir hors du service, art. 20, al. 1–3).

1.5 Poinçons de tir

Toutes les armes admises doivent porter le poinçon de tir d'une instance compétente en la matière.

Poinçons de tir autorisés pour le tir hors du service:

Poinçon de tir fédéral



Poinçon de tir SIG SAUER AG
Swiss Arms SA



Poinçon de tir de l'état
Allemagne



Poinçon de tir RUAG



Poinçon de tir de l'état
Autriche



Poinçons de tir des pays membres de
la C.I.P. depuis le 20 octobre 2014



Figure 1: Poinçons de tir

1.6 Moyens auxiliaires

Autorisation

Les filtres colorés et le niveau sont autorisés pour le tunnel du guidon du mousqueton, du fusil et du F ass 57 ainsi que pour le guidon ennuilaire du F ass 90.

01.01.2022

2 Moyens auxiliaires pour fusil d'assaut 90

2.1 Bipied réglable pour F ass 90

– Modèle SIG, réglable en continue de 250 à 345 mm	18.10.1989
– Modèle SIG SAUER «Junior», réglable en continu de 230 à 325 mm	01.01.2004
– Modèle Wyss, réglable en continu de 220 à 360 mm	01.01.2004
– Modèle Wyss quick, réglage de 220 à 360 mm	01.01.2009
– Modèle G & E "Ergonomic", réglage de 220–350 mm	01.01.2023
– Modèle Zumkeller, réglage 220–350 mm	01.01.2023
– Modèle 2 Zumkeller avec bipied "Allen" , réglable 220–350 mm	01.01.2024
– Modèle Wyss "Match" réglable 230–330 mm	01.01.2024



Figure 2: Bipieds réglables pour F ass 90, produits divers

2.2 Iris pour F ass 90

– Iris modèle G & E, diaphragme 1, réglable de 0.9 à 2.6 mm	18.10.1989
– Iris modèle G & E, diaphragme 2, réglable de 0.7 à 2.4 mm	03.04.2001
– Iris modèle Furter, diaphragme 1, réglable de 0.9 à 2.0 mm	25.04.1991

	Autorisation
– Iris modèle Furter, diaphragme 2, réglable de 1.6 à 2.6 mm	25.04.1991
– Iris modèle Gehmann (distribution par Freesport Fribourg) réglable de 0.7 à 2.4 mm, avec filtres colorés interchangeables	01.01.2005
– Iris modèle Wyss, réglable de 0.6 à 2.2 mm	01.01.2008
– Iris modèle G & E, diaphragme 2, réglable de 0.7 à 2.4 mm, avec iris améliorée	01.01.2017
– Iris modèle Grünig-Wyss, réglable de 0.7 à 2.4 mm	01.01.2022

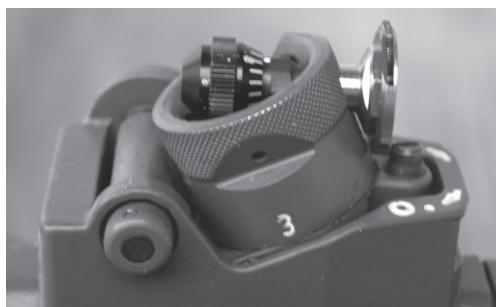


Figure 3: Iris pour F ass 90 (avec et sans filtres), produits divers

2.3 Filtres colorés pour F ass 90

– Filtre à 5 couleurs modèle Grünig & Elmiger monté sur une roue à filtre pivotante	01.01.2005
– Jeu de filtres modèle Grünig & Elmiger pour rééquipement subséquent de l'iris G & E	01.01.2004
– Filtres colorés excentriques avec cassette coulissante, modèle Grünig & Elmiger	01.01.2008
– Jeu de filtres colorés modèle Tüscher pour rééquipement subséquent de l'iris G & E	01.01.2004
– Système de filtres colorés Wyss pouvant être emboîté sur l'iris G & E ainsi que l'iris modèle Wyss	01.01.2005 01.01.2008
– Filtre à 6 couleurs modèle Wyss pouvant être utilisé sans iris ou avec les iris G & E, Furter ou Wyss	01.01.2007
– Filtre à 12 couleurs modèle Wyss	01.01.2015
– Filtre à 6 couleurs Combi avec polarisation modèle Wyss	01.01.2015
– Filtre à double polarisation modèle Wyss	01.01.2016
– Filtre à 12 couleurs pour F ass 90 modèle G & E	01.01.2023

Autorisation



Figure 4: Filtres colorés excentriques avec cassette coulissante pour F ass 90 modèle Grünig & Elmiger; modèle Wyss semblable



Figure 5: Système de filtres colorés Wyss emboîté



Figure 6: Rondelle pour filtres colorés pour iris pour F ass 90, produits divers



Figure 7: Filtre à 12 couleurs pour F ass 90 modèle Grünig & Elmiger

2.4 Guidon annulaire pour F ass 90

Autorisation

– Modèle G & E	01.01.2022
– Modèle "Duo Ringkorn" G & E	01.01.2023
– Modèle "Square" G & E	01.01.2023
– Modèle Zumkeller avec des inserts fixes 1,8; 2,0; 2,2; 2,4 et 2,6 mm	01.01.2023
– Modèle Zumkeller avec des insert réglable (plage de réglage 1,8–2,6 mm)	01.01.2024
– Modèle "Match 90" Wyss Waffen avec porte-dioptre associé	01.01.2024



Figure 8: Ringkorn G & E



Figure 9: Guidon annulaire Zumkeller



Figure 10: "Modèle "Match 90" avec porte-dioptre associé, Wyss Waffen



Le guidon annulaire pour le F ass 90 **n'est pas autorisé** pour les cours de jeunes tireurs et les compétitions JT.

01.01.2022

2.5 Déflecteur de scintillement

Autorisation

Déflecteur de scintillement de l'entreprise Grünig & Elmiger est autorisé.

01.01.2022



Figure 11: Déflecteur de scintillement F ass 90 de l'entreprise Grünig & Elmiger

2.6 Cache-œil pour F ass 90

Le cache-œil pour F ass 90 de l'entreprise Grünig & Elmiger est autorisé.

01.01.2022



Figure 12: Cache-œil pour F ass 90

2.7 Crosse réglable pour F ass 90

Le crosse réglable en longueur (longueurs totales 220 mm – 260 mm) de l'entreprise SIG SAUER est autorisée.

01.01.2022



Figure 13: Crosse réglable pour F ass 90

2.8 Magasin court pour F ass 90

Autorisation

- Modèle SIG SAUER à 5 coups 01.01.2011
 - Modèle SIG SAUER à 10 coups 01.01.2011
- Ces magasins courts sont autorisés pour le tir «à genou» et pour le tir «couché». 01.01.2011

2.9 Bretelle pour F ass 90

On peut renoncer au montage d'une bretelle. 01.01.2017

Lorsqu'une bretelle est montée, seule une bretelle d'origine est admise et elle doit être fixée au moins à un dispositif d'origine prévu par le fabricant.

La manière d'enrouler la bretelle et la fixation de son autre extrémité sont libres.

2.10 Poignée de pistolet F ass 90

Au lieu de la poignée pistolet Ordonnance, les poignées de forme suivante sont autorisées:

- Poignée de pistolet HOGUE pour F ass 90 de l'entreprise SIG SAUER AG 01.01.2022
- Poignée de pistolet bois pour F ass 90 de l'entreprise SIG SAUER AG 01.01.2022
- Poignée de pistolet bois pour F ass 90 de l'entreprise Wyss AG (en diverses couleurs et essences de bois) 01.01.2023



Figure 14: Poignée de pistolet HOGUE / SIG / Wyss

2.11 Pontet de sous-garde du F ass 90

Autorisation

Il n'est pas permis de rabattre le pontet de sous-garde.

01.01.2016

2.12 Plastique recouvrant la poignée de charge du F ass 90

Remplacement du plastique d'origine par des revêtements de diverses couleurs.

01.01.2020

3 Moyens auxiliaires pour fusil d'assaut 57 ordonnance 02**3.1 Bipieds pour F ass 57 + 57/03**

L'utilisation du bipied d'ordonnance, des bipieds réglables autorisés et du bipied raccourci autorisé est permise en position médiane et en position antérieure.

Autorisations
diverses**3.2 Bipied réglable pour F ass 57 + 57/03**

- Modèle SIG/Hämmerli, réglable en continu de 250 à 345 mm 01.01.1999
- Modèle Wyss, réglable en continu de 220 à 360 mm 01.01.2004
- Modèle Wyss quick, réglable de 220 à 360 mm 01.01.2009
- Modèle G & E "Ergonomic", réglable 220–350 mm 01.01.2023
- Modèle Zumkeller, réglable 220–350 mm 01.01.2023
- Modèle 2 Zumkeller avec bipied "Allen", réglable 230–330 mm 01.01.2024
- Modèle Wyss "Match" réglable 230–330 mm 01.01.2024

Autorisation



Figure 15: Bipied réglable pour F ass 57, produits divers

3.3 Bipied raccourci pour F ass 57 + 57/03

- Modèle Kessler, bipied d'ordonnance raccourci de 60 mm 01.01.2004

3.4 Magasin court pour F ass 57 + 57/03

- Modèle W+F à 6 coups 05.04.1979
- Modèle Wyss à 10 coups 01.01.2011
- Modèle Wyss à 15 coups 01.01.2011
- Modèle Wyss, Spielmann et Grünig & Elmiger à 10 coups 01.01.2020
- Modèle Spielmann à 15 coups 01.01.2023

Ces magasins courts sont autorisés pour le tir «à genou» et pour le tir «couché». 01.01.2011

3.5 Rondelle perforée et iris pour F ass 57

Toutes les rondelles perforées et tout les iris non modifiés, disponibles dans le commerce spécialisé avec ou sans filtres colorés ou de polarisation et pouvant être montés sur le dioptre d'ordonnance non modifié, sont autorisés. 01.01.2011

Autorisation



Figure 16: Iris pour F ass 57 (avec ou sans filtres colorés ou de polarisation), produits divers

3.6 Etrier de dioptre pour F ass 57, modèle Furter FDK 78

Cet étrier de dioptre peut aussi bien être monté sur le dioptre d'ordonnance non modifié qu'en combinaison avec les iris ou les rondelles perforées autorisés.

05.04.1979

4 Moyens auxiliaires pour fusil d'assaut 57 ordonnance 03

4.1 Porte-guidon pour F ass 57

Porte-guidon à la place du guidon d'ordonnance, destiné à porter des tunnels courants, pour des guidons rectangulaires, guidons annulaires, iris ou iris Duo, le cas échéant avec ou sans niveau.

- modèle Grünig & Elmiger, montage normal
- modèle Wyss, "W57 Universal"
- modèle Wyss "W57 DUO"

01.01.2004

01.01.2004

01.01.2004

Autorisation

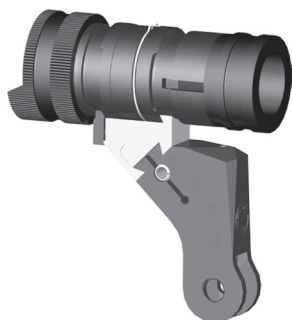


Figure 17: Porte-guidon universel pour F ass 57 (montage normal), produits divers

4.2 Porte-guidon pour F ass 57 comme rallongement de la ligne de visée

Porte-guidon destiné à porter des tunnels courants, pour des guidons rectangulaires, guidons annulaires, iris ou iris Duo, avec ou sans niveau. Montage sur le canon ou sur la bouche à feu.

– modèle Grünig & Elmiger, montage sur le canon	01.01.2004
– modèle Wyss, "Profi"	01.01.2004
– modèle Grünig & Elmiger, "Vis 57 GE"	01.01.2005
– modèle Wyss, "57 Sport"	01.01.2005
– modèle Wyss, "W 57 Sport DUO"	01.01.2005
– modèle Grünig & Elmiger, T 11-variable	01.01.2005
– modèle Wyss, "W 57 Sport extra" pour tunnels M 18, M 22 et DUO	01.01.2017
– modèle Zumkeller	01.01.2023

Le montage doit impérativement être effectué par le fabricant ou par le commerce spécialisé.

Le décalage latéral de la ligne de visée est autorisé par analogie avec la mousqueton et le fusil (Pt. 5.1). 01.01.2022

Autorisation

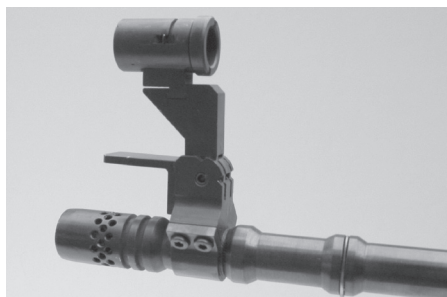


Figure 18: Bloc guidon comme rallongement de la ligne de visée (montage sur canon), produits divers

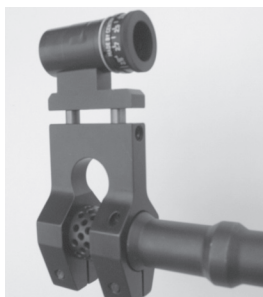


Figure 19: Bloc guidon comme rallongement de la ligne de visée (montage sur la bouche à feu), produits divers

4.3 Porte-dioptre pour F ass 57

Porte-dioptre, partiellement réglable en hauteur, avec queue d'aronde pour le montage de dioptres courants (à l'épreuve des vibrations de tir) non modifiés avec iris avec ou sans filtres colorés ou de polarisation.

– modèle Durisch	01.01.2004
– modèle Grünig & Elmiger, Vis 57 GE	01.01.2005
– modèle Wyss, "57 Sport"	01.01.2005
– modèle Grünig & Elmiger, T 11-variable	01.01.2005
– modèle Wyss, "57 Sport extra"	01.01.2017
– modèle Zumkeller	01.01.2023

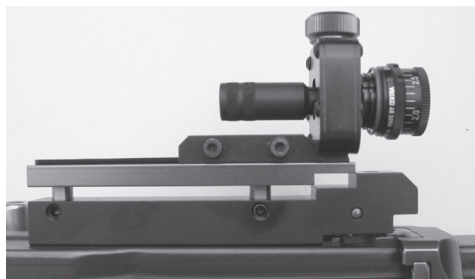


Figure 20: Porte dioptre pour F ass 57 pour le montage de dioptres à l'épreuve des vibrations de tir produits divers

4.4 Niveau à bulle pour F ass 57

Autorisation

L'utilisation du niveau à bulle Wälti-Spielmann à monter sur le rail en queue d'arronde devant le dioptre est autorisée. 01.01.2020

4.5 Bande anti-scintillement pour F ass 57

L'utilisation des bandes anti-scintillement suivantes est autorisée:

- bande anti-scintillement modèle Wyss avec les systèmes de visée W 57 universel, W 57 DUO, W 57 sport et W 57 sport DUO 01.01.2007
- bande anti-scintillement modèle Grünig & Elmiger GE 57 avec le système de visée T 11. 01.01.2007
- bande anti-scintillement et support pour la bande anti-scintillement modèle Spielmann avec tous les systèmes de visée autorisés. 01.01.2014

4.6 Poignée de pistolet pour F ass 57

A la place de la poignée de pistolet d'ordonnance, les poignées profilées en bois suivantes peuvent être montées:

- Tactical (sans cannelures de doigt) pour F ass 57 l'entreprise Nill. 01.01.2011/
01.01.2019
- poignées standard 021101 et 021102 de l'entreprise Spielmann & Partner AG 01.01.2013
- poignées profilées en bois M, L, XL, XXL de l'entreprise Spielmann & Partner AG. 01.01.2015
- poignées profilées en matière plastique de l'entreprise Wyss 01.01.2016/
01.01.2022
- poignées standard de l'entreprise Morini Competition Arm S.A. 01.01.2018



Figure 21: Poignée de pistolet Tactical pour F ass 57



Figure 22: Poignées standard 021101 et 021102 pour F ass 57

4.7 Adaptateur de poignée pour F ass 57

Autorisation

Pour le tir avec la détente d'hiver, il est admis d'utiliser l'adaptateur de poignée de l'entreprise Wyss pour la poignée de pistolet d'ordonnance et pour les poignées profilées en bois dont l'emploi est autorisé.

01.01.2013

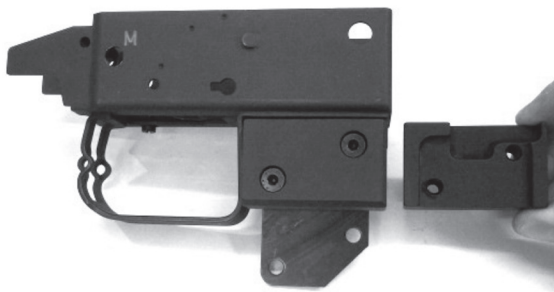


Figure 23: Adaptateur de poignée pour F ass 57

4.8 Manchon pour F ass 57

A la place du manchon d'ordonnance, il est permis d'utiliser le manchon pour tireur gaucher ou droitier de l'entreprise Dobler ou de l'entreprise Spielmann & Partner AG (avec ou sans anneau d'œillet de bretelle correspondant)

01.01.2013/

01.01.2015

01.01.2022/

01.01.2023



Figure 24: Manchon pour F ass 57

4.9 Garde-main pour F ass 57

Autorisation

Le garde-main d'origine peut être remplacé par un garde-main modèle standard en aluminium de l'entreprise Wyss. 01.01.2020

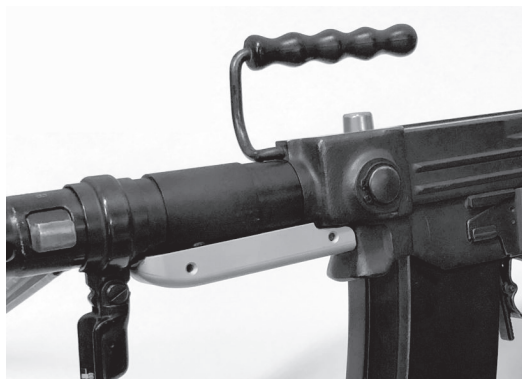


Figure 25: Garde-main pour F ass 57

4.10 Détente d'hiver pour tireurs gauchers pour F ass 57

Le montage de la détente d'hiver pour tireurs gauchers de l'entreprise Wyss est autorisé à la condition que la détente d'hiver originale soit démontée.

01.01.2013

Le montage doit impérativement être effectué par le commerce spécialisé.



Figure 26: Détente d'hiver pour tireurs gauchers pour F ass 57

4.11 Poignée de charge anatomique pour F ass 57

Autorisation

A la place de la poignée de charge originale, une poignée de charge anatomique en couleur de l'entreprise Wyss, peut être montée.

01.01.2014



Bild 27: Poignée de charge anatomique pour F ass 57

4.12 Canon de sport pour F ass 57

A la place du canon d'ordonnance, il peut être monté un canon de sport avec ou sans cache-flamme de l'entreprise Grünig & Elmiger
ou de l'entreprise Spielmann & Partner AG. (avec ou sans cache-flamme)
ou de l'entreprise Wyss AG

01.07.2014

01.01.2015/

01.01.2023

01.01.2021

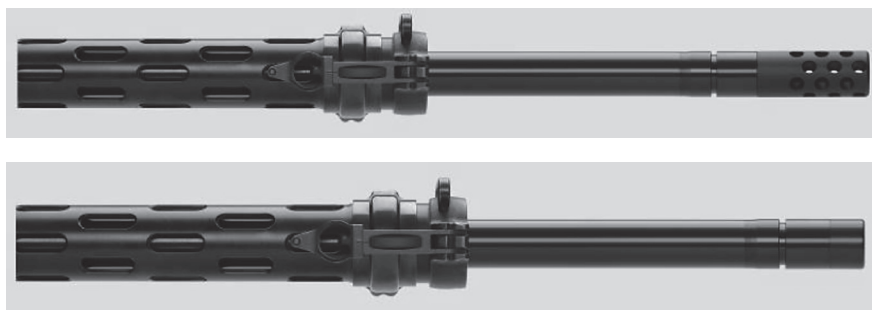


Figure 28: Canon de sport avec ou sans cache-flamme pour F ass 57

4.13 Chien de sport pour F ass 57

Autorisation

A la place du chien d'origine, un chien de sport avec pièce d'arrêt de l'entreprise Dobler peut être monté. 01.01.2016

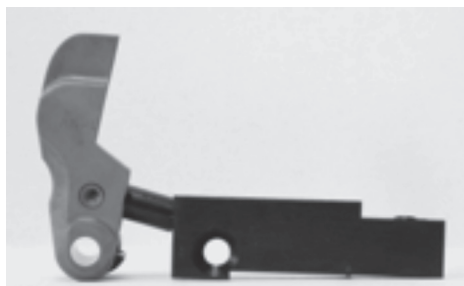


Figure 29: Chien de sport avec pièce d'arrêt

4.14 Bretelle pour F ass 57

On peut renoncer au montage d'une bretelle.

01.01.2017

Lorsqu'une bretelle est montée, seule une bretelle d'origine est admise et elle doit être fixée au moins à un dispositif d'origine prévu par le fabricant.

La manière d'enrouler la bretelle et la fixation de son autre extrémité sont libres.

4.15 Revêtement de la crosse du F ass 57

La crosse du F ass 57 peut être revêtue d'une gaine rétractable de l'entreprise Wyss. 01.01.2020

5 Moyens auxiliaires pour mousqueton et fusil

Autorisation

5.1 Dioptre, tunnel de guidon et guidon pour mousqueton et fusil

Tous les moyens ci-après disponibles dans le commerce spécialisé sont autorisés: 01.01.2009

- dioptres à l'épreuve des tirs non modifiés
- iris avec ou sans filtres colorés ou de polarisation
- tunnels de guidon sur porte guidon non modifié ou sur canon
- guidons rectangulaires, guidons annulaires, iris ou iris Duo, avec ou sans niveaux, pour tunnels autorisés
- déplacements latéraux du guidon et de la hausse

5.2 Verrou à gauche pour mousqueton 31

Il est permis d'utiliser un verrou à gauche

- | | |
|---------------------|---------------------------|
| – modèle Bürgin | 30.08.1949/
28.02.1980 |
| – modèle Wyss | 01.01.2014 |
| – modèle AfA Waffen | 01.01.2023 |



Figure 30: Verrou à gauche pour mousqueton 31

Autorisation

5.3 Bipied réglable pour mousqueton et fusil

– modèle Wyss réglable de 220 à 360 mm	01.01.2022
– modèle "Wyss Quick" réglable de 220 à 360 mm	01.01.2022
– modèle Zumkeller, réglable 220–350 mm	01.01.2023
– modèle G & E "Ergonomic", réglable 220–350 mm	01.01.2023
– modèle AfA Waffen modèle A (aluminium), réglable 220–350 mm	01.01.2023
– modèle AfA Waffen modèle C (PRFC), réglable 220–350 mm	01.01.2023
Pour les modèles A et C de AfA Waffen, seuls les modèles à pivotement latéral sont autorisés (reconnaissables à l'écrou borgne rouge).	
– modèle 2 Zumkeller avec bipied "Allen", réglable 220–350 mm	01.01.2024
– modèle Wyss "Match" réglable 230–330 mm	01.01.2024



Figure 31: Bipied réglable Wyss



Figure 32: Bipied réglable AfA Waffen

5.4 Déplacement de la bretelle sur le côté gauche/droit du mousqueton et du fusil Autorisation 16.01.1973

5.5 Bretelle pour mousqueton et fusil

On peut renoncer au montage d'une bretelle. 01.01.2022
 Lorsqu'une bretelle est montée, on ne peut utiliser qu'une
 bretelle en cuir plate ou tressée, ayant la même longueur que
 le modèle d'ordonnance. Elle doit être attachée à au moins un
 dispositif original prévu par le fabricant. Le genre de boucles et
 des fixations est libre.

5.6 Sabot de crosse pour mousqueton et fusil

Le montage du sabot de crosse 15 mm, 30 mm et 50 mm est
 autorisé pour le mousqueton et le fusil.

- modèle Wyss 01.01.2013/
01.01.2014
- modèle AfA 01.01.2019
- modèle Zumkeller, réglable individuellement entre 15 mm et 50 mm 01.01.2023



Figure 33: Sabot de crosse 50 mm pour mousqueton 31

5.7 Poignée de verrou anatomique pour mousqueton et fusil Autorisation

Au lieu de la poignée de verrou d'origine, il est permis de monter l'une des poignées de verrou suivantes: 01.01.2014

- poignée de verrou anatomique de l'entreprise Wyss (diverses couleurs) 01.01.2014
- Poignée de verrouillage droite, K31-XXI du fabricant Trofimov 01.01.2024
- Poignée de verrouillage oblique, K31-XXI du fabricant Trofimov 01.01.2024



Figure 34: Poignée de verrou anatomique pour mousqueton et fusil

5.8 Autres magasins pour Mousqueton 31

- Modèle Wyss (12 coups) 01.01.2024
- Modèle Trofimov K31-XXI (10 coups). 01.01.2024

5.9 Bande anti-scintillement pour mousqueton

- La bande anti-scintillement de l'entreprise Spielmann & Partner AG, avec les tunnels K et S correspondants, est autorisé. 01.01.2023



Figure 35 Bande anti-scintillement pour mousqueton

6 Moyens auxiliaires pour pistolets Autorisation

6.1 Dispositif de visée pour pistolet Parabellum

- Les guidons rectangulaires d'une largeur de 2 mm +/- 0,1 mm 19.01.1953
sont autorisés.
- La hausse peut avoir une encoche de mire à queue d'aronde, 01.01.2009
en V ou rectangulaire d'une longueur de 2,5 mm au maximum.

6.2 Dispositif de visée pour Pistolet 49, SIG P 210-1 à P 210-6

- Dispositif de visée P 75 01.01.1979
 - hausse: encoche de mire rectangulaire de 3 mm de largeur et 1,7 mm de profondeur
 - guidon: 3 mm de largeur
- Dispositif de visée micrométrique 01.01.2007
 - hausse micrométrique SIG SAUER avec guidon pour hausse de sport 01.01.2009
 - hausse micrométrique Dobler pour SIG 210

6.3 Dispositif de visée pour les autres pistolets admis pour les exercices fédéraux

Tous les dispositifs de visée: 01.01.2011

- normaux
- à contraste
- lumineux
- micrométriques

non modifiés, offerts par le fabricant du pistolet, sont autorisés.

6.4 Plaques de poignée pour Pistolet 75

- Plaques de poignée en bois aux mêmes dimensions que les plaques d'ordonnance Autorisations diverses
- Plaques de poignée Hogue pour P 220

6.5 Plaques de poignée pour Pistolet 49 et SIG P 210, tous les modèles

- Plaques de poignée en bois lisse, poinçonnées ou avec des dessins en forme d'écailles aux mêmes dimensions que les plaques de poignée d'ordonnance ou les plaques de poignée SIG SAUER High Grip Autorisations diverses
- Plaques de poignée SIG SAUER High Grip avec ou sans appui pour le pouce 01.01.2007
- Plaques de poignée en aluminium modèle Wyss avec des dessins en forme d'écailles aux mêmes dimensions que les plaques de poignée d'ordonnance. 01.01.2018

6.6 Plaques de poignée pour les autres pistolets admis pour les exercices fédéraux

- Toutes les plaques de poignée non modifiées, offertes par le fabricant du pistolet, sont autorisées 01.01.2011
- Plaques de poignée Hogue pour le pistolet correspondant 01.01.2011

6.7 Allongement de la poignée Beavertail pour Pistolet 49 et SIG P 210, tous les modèles

- modèle NILL, Odermatt & Ruess 01.01.2005
- modèle Wyss 01.01.2019

6.8 Base de magasin en aluminium coloré pour Pistolet 49 et SIG P 210, tous les modèles

- modèle Wyss 01.01.2019

6.9 Contre-écrou pour la tige du ressort de percussion pour le Pistolet 49 et tous les modèles SIG P 210

Le contre-écrou d'origine pour la tige du ressort de percussion peut être remplacé par un modèle soft de l'entreprise Wyss ou par un modèle Match de l'entreprise Kessler Auktionen AG. 01.01.2020

7 Généralités

7.1 Poids de la détente (initiale de la détente)

Le cran d'arrêt de la détente doit être nettement perceptible et la détente ne doit pas y rester crochée.

Arme	Poids minimal de la détente (résistance de la détente)
Fusil d'assaut 90 / 90 PE / SIG 550	2'200 g (autorisation du 12.04.96)
Fusil d'assaut 57 / 57 PE	2'200 g avec détente d'hiver, mesuré à la butée de la détente
Mousqueton 31	1'300 g
Mousqueton 11	1'300 g
Fusil 11 et 96/11	1'300 g
Pistolet 9 mm 03	1'500 g (chien armé) à la détente non modifiée
Pistolet 9 mm 75	1'500 g (chien armé) à la détente non modifiée
Pistolet 9 mm 49	1'360 g
Pistolet Parabellum	1'360 g
SIG P 210 (tous les modèles)	1'360 g

Pour tous les autres armes à feu de poing admises pour les exercices fédéraux, le poids minimal est de 1'500 g.

7.2 Détente F ass 90

La course de la détente doit être réglée de telle manière qu'aucun bruit cliquetant ne se produise lorsque l'on relâche la détente à partir du cran d'arrêt.

Le réglage de la résistance minimale et de la course est interdit pour les armes appartenant à la Confédération!

Autorisation

7.3 Utilisation à l'armée des moyens auxiliaires

- Le dispositif de visée du P 75 pour le pistolet P 49 est le seul moyen auxiliaire autorisé pour l'utilisation en service.
- Tout autre moyen auxiliaire est expressément interdit pour l'utilisation en service.
- Lors de tirs en stand et lors de concours, les moyens auxiliaires mentionnés dans le présent catalogue peuvent être utilisés.

7.4 Utilisation des moyens auxiliaires pour les jeunes tireurs

L'utilisation des moyens auxiliaires autorisés est permise pour les cours de jeunes tireurs ainsi que pour les compétitions organisées par la Fédération sportive suisse de tir. La seule exception est le guidon annulaire pour le F ass 90.

7.5 Moyens auxiliaires interdits

Tous les moyens auxiliaires et toutes les modifications d'armes ou de moyens auxiliaires qui ne sont pas mentionnés dans le présent catalogue sont interdits pour le tir hors du service avec des armes d'ordonnance et avec des armes admises pour les exercices fédéraux.

La Fédération sportive suisse de tir peut, sur demande, accorder des exceptions pour les personnes atteintes d'handicaps physiques.